

Séance du 02 Décembre 2020

**Nombre de
conseillers**

- en exercice	15
- présents	13
- votants	13
- absents	2
- exclus	0
- vote pour :	13
- vote contre :	0
- abstentions :	0
Convocation :	25/11/20

Délibération n°
CM02122020-02

OBJET

*Délibération pour
une demande de
subvention
DETR pour la
restauration de
l'ORATOIRE DE
SAINT PIERRE*

L'an deux mille vingt, le 02 Décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni aux nombres prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Planioles en raison de la crise sanitaire, sous la présidence M. Guy LACOUT.

Etaient présents : BAGNAUD Jean-Philippe, CARSAC Lucette, GARCETTE Pascale, FARGUES Alain, FELIX Dimitri, LACOUT Guy, LACHERET Jean-Christophe, LECORNE Jocelyne, MAZET-LACOMBE Emeline, MONTJAUX Morgan, ROURA Guillaume, REY Frédérique, SEBAA Stéphane, TAURAND François.

Absents/Excusés : CARSAC Lucette, FOUQUET Camille,

Jocelyne LECORNE a été désignée comme secrétaire de séance

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du projet de restauration de l'oratoire de SAINT PIERRE.

L'Etat peut financer via la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 25 % sur le petit patrimoine rural plafonné à 10 000 €.

Mr le Maire présente au Conseil Municipal les devis demandés auprès de deux entreprises pour la réfection de la toiture et pour le rejointement des murs et le nettoyage du décor et le refixage partiel de la couche picturale dont le total estimatif serait de 12 158,50 € H.T

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve le projet de restauration de l'oratoire de SAINT PIERRE,
- Autorise Mr le Maire à déposer une demande de subvention auprès de l'Etat
- Adopte le plan de financement ci-dessous :

- Grand Figeac : 3 000.00 €
- Département : 1 603.00 €
- Région : 1 762.10 €
- Etat : 2 500.00 €
- Autofinancement : 3293.40 €

*Acte rendu exécutoire
après dépôt
en Sous-Prefecture
le 04/12/2020
et publication ou
notification
du 04/12/2020*

Le Maire,
Guy LACOUT.

